



COMMUNIQUÉ

## NON à l'intimidation et à la répression anti-syndicale

La FNAS FO apporte tout son soutien aux camarades de la section syndicale de l'APAJH 22 et à son syndicat départemental des Côtes-d'Armor.

Nous ne saurions accepter les tentatives d'intimidation et de criminalisation en cours de la légitime action syndicale. Celle-ci faisait suite à un acte de violence subi au travail par une salariée.

La convocation individuelle en gendarmerie de nos camarades, la prise d'empreinte et le fichage sont inacceptables suite à une plainte en « diffamation » en cours contre un tract FO, plainte qui pour nous est sans fondement.

L'utilisation de telles méthodes, que nous dénonçons, est indigne de la démocratie et des fondements

républicains auxquels nous sommes attachés.

De telles pratiques ne sont pas étonnantes dans cette période où l'intimidation et la répression que nous continuons de condamner se poursuivent, en cohérence avec la dernière loi « anti-casseurs » voulue par ce gouvernement et approuvée par le parlement

La FNAS FO continue d'en exiger l'abrogation de même que les lois répressives antérieures, qui portent atteinte aux libertés publiques et à la liberté d'expression et favorisent de telles dérives.

Nous invitons tous nos syndicats à soutenir nos camarades et notre syndicat départemental ainsi incriminé.

Paris, le 12 septembre 2019